

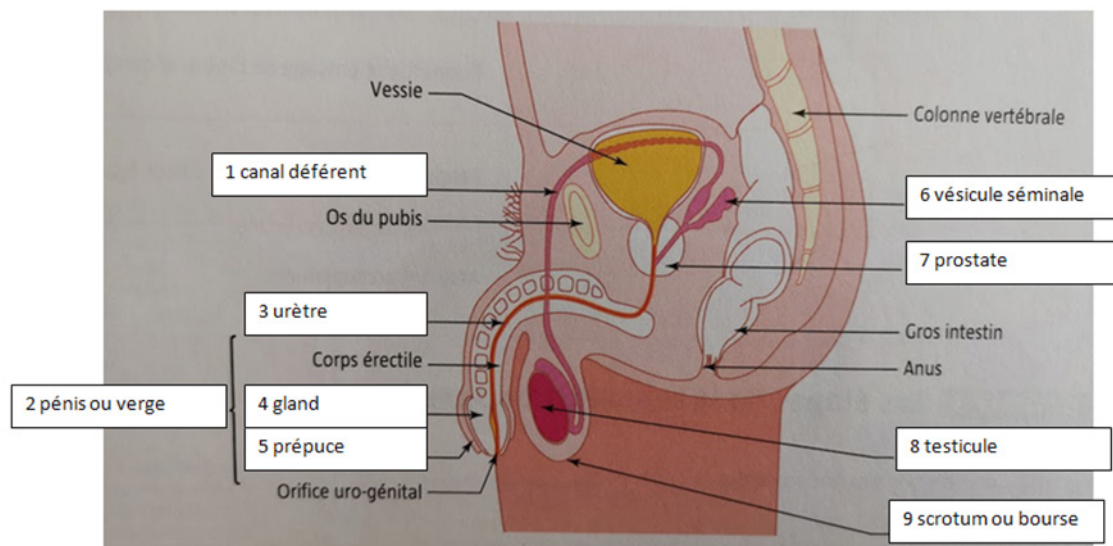
SÉQUENCE 5

La sexualité et la contraception

Fiche synthèse

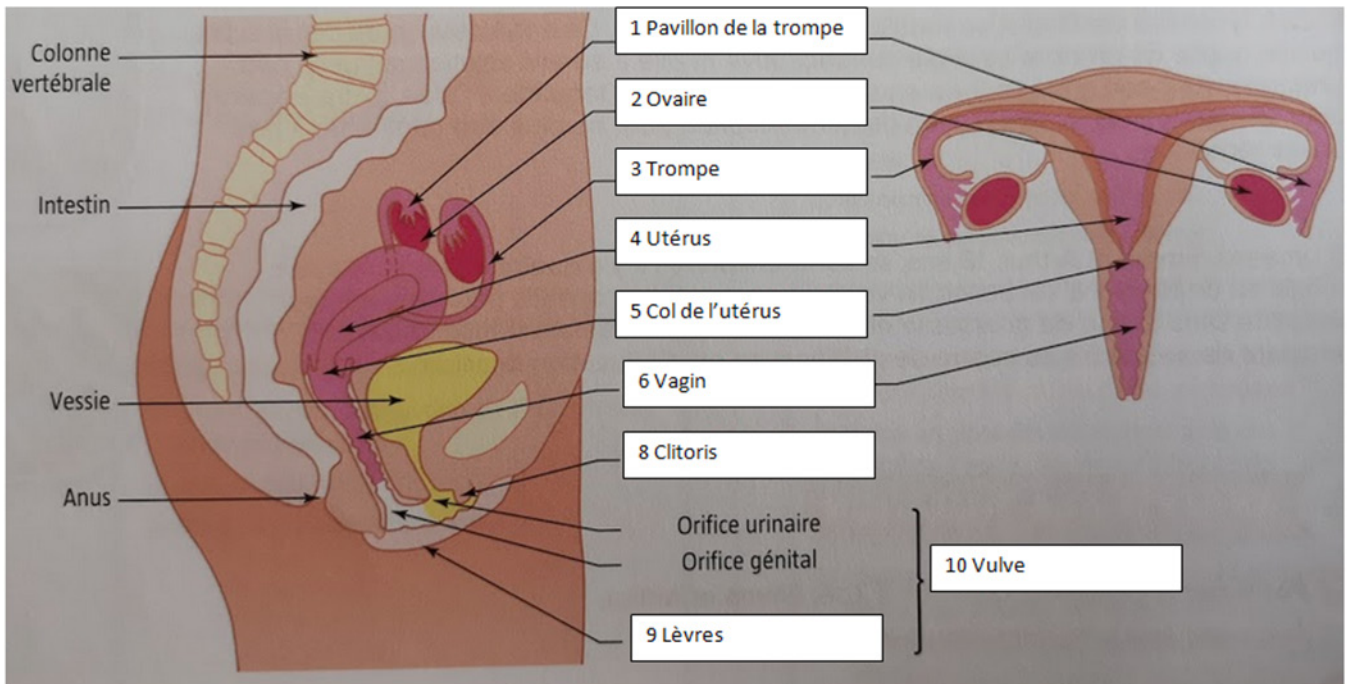
1. La physiologie des appareils reproducteurs féminins et masculins

- Schéma de l'appareil génital masculin



Source : Les nouveaux cahiers, Prévention Santé Environnement, Seconde Bac Pro, Foucher

- **Schéma de l'appareil génital féminin**



Source : Les nouveaux cahiers, Prévention Santé Environnement, Seconde Bac Pro, Foucher

- **Les organes de la relation sexuelle :**

- Le vagin chez la femme
- Le pénis chez l'homme

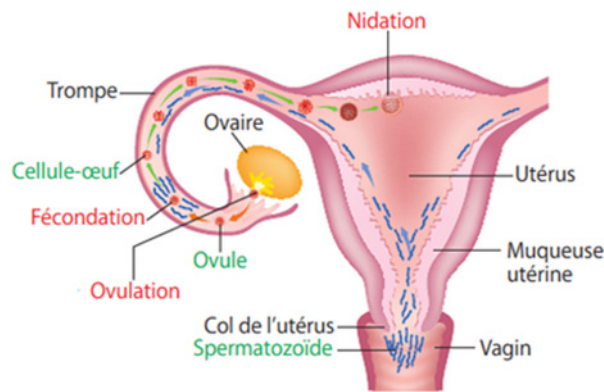
- **Les gamètes (cellules sexuelles) :**

	Nom de la gamete	Durée de vie	Fréquence de fabrication
Femme	Ovule	1 à 2 jours	Environ tous les 28 jours, de la puberté à la ménopause
Homme	Spermatozoïde	2 à 5 jours	Fabriqué en permanence de la puberté à la mort

- **Reproduction sexuée :**

Fécondation : union entre un ovule et un spermatozoïde. Ils vont former une cellule-œuf. Cette cellule-œuf va se diviser pour former un embryon.

La nidation : c'est le fait que la cellule-œuf s'implante dans la paroi de l'utérus.



Source : Prévention Santé Environnement, Seconde Bac Pro, Delagrave

2. La contraception

C'est l'ensemble des méthodes réversibles permettant d'éviter une grossesse.

Contraception préventive






Procédés hormonaux : pilule, anneau, patch, implant

- Bloquent l'ovulation et/ou modifient la muqueuse utérine et/ou modifient la glaire cervicale.

DIU (dispositif intra-utérin)

- Empêche la nidation.



Préservatifs masculin et féminin

- Empêchent le sperme de pénétrer dans le vagin.




! Les seuls en vente libre et qui protègent des IST

Source : Prévention Santé Environnement, Seconde Bac Pro, Delagrave

3. La contraception d'urgence

La contraception d'urgence permet d'éviter une grossesse.

- **Pilule du lendemain** : 3 jours maximum après le rapport non ou mal protégé.
- **Pilule du surlendemain** : 5 jours maximum après le rapport non ou mal protégé.

4. L'IVG : l'interruption volontaire de grossesse

L'IVG met fin à une grossesse non désirée. Ce n'est pas un moyen de contraception.
Le délai légal est de 12 semaines.

5. Les structures d'accueil, d'aide et de soutien

- Centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF)
- Médecin, infirmière scolaires....